

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION AU NIVEAU DU 28 au 36 RUE DU COLONEL GLINEUR A QUAROUBLE (Travaux de désamiantage et démolition)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux de démolition qui vont être entrepris par la Société LORBAN TP à LA LONGUEVILLE au niveau du 28 au 36 rue du Colonel Glineur à Quarouble, à partir du 4 mars 2023 et ce jusqu'au 3 mai 2024.

ARRETONS:

Article 1^{er} : Le Stationnement et le dépassement des véhicules seront interdit à l'emprise des travaux du 28 au 36 rue du Colonel Glineur à Quarouble du 4 mars 2024 et ce jusqu'au 3 mai 2024. Cette restriction de stationnement et de dépassement seront matérialisés par des panneaux interdiction de stationner et de dépasser. L'accès au riverain sera autorisé en dehors des horaires de travaux

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société LORBAN TP, rue des chasseurs à pieds 59570 LA LONGUEVILLE.

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société **LORBAN TP**,
- Monsieur le Directeur du SIMOUV
- Monsieur le Président du SIAVED



Quarouble, le 28 février 2024
Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY